

La [circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006](#) , relative à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes, a demandé la rédaction d'un plan départemental pour le logement destiné aux jeunes (PDLJY), élaboré par la Direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines et la Préfecture des Yvelines, suite à un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs.

Ce plan mis en oeuvre en 2009, pour une durée de 3 ans et animé par la Préfecture des Yvelines vise tous les jeunes, étudiants, jeunes travailleurs ou en difficulté.

### Les objectifs

Il a été décidé d'engager un programme d'actions spécifiques afin de favoriser l'accès de tous les jeunes de moins de 30 ans à un logement.

### Les acteurs

- [La préfecture des Yvelines](#)
- [La CAF des Yvelines](#)
- [L'AORIF](#)
- [Les CLLAJ des Yvelines](#)
- [ADOMA](#)
- [Action Logement](#)
- [Le CROUS](#)
- [L'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs](#)
- [L'ADIL des Yvelines](#)

### Les actions du plan

Trois priorités d'actions ont été retenues :

1. Communication
2. Solvabilisation des jeunes
3. Développement et diversification de l'offre

**En savoir plus**

[Diagnostic préparatoire au Plan Départemental pour le Logement des Jeunes dans les Yvelines, parties I et II \(5 Mo\)](#) [Diagnostic préparatoire au Plan Départemental pour le Logement des Jeunes dans les Yvelines, partie III \(4,1 Mo\)](#)

---